



Commune de BROCHON

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 10 JUILLET 2020 À 19H30**

Date de convocation : 6 juillet 2020

PRÉSENTS : Mmes Martine FILLOD, Véronique BARDET, Martine POTOT, Djamila GHAMMAD, MM. Dominique DUPONT, Olivier GAUGRY, Mathieu ANDRÉ, Joël JALLET, Philippe DIDIER, Philippe SOVCIK, Joffrey LAMBERT, André GEOFFROY,

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Fabienne NIGAUD pouvoir à Monsieur Dominique DUPONT
Monsieur Brahim EL GARTI pouvoir à Monsieur Joffrey LAMBERT

ABSENT : Monsieur Denis DERREZ

A été nommée **secrétaire de séance** : Madame Martine FILLOD

Début de séance : 19h30

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Vente de matériel communal

1- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 02 juillet 2020:

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 02 juillet 2020, à l'unanimité.

Pour : 14 contre : 0 abstention : 0

2- Avenant convention portant règlement intérieur du Service Commun Scolaire :

Vu la délibération du 19/12/2017 de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges relative à la création d'un Service Commun en charge de la gestion de la compétence scolaire,

Vu le souhait des communes adhérentes émis lors de la Commission du Service Commun Scolaire réunie le 1^{er} avril 2019, de conserver en 2019 une participation financière correspondant aux sommes calculées par la CLECT au titre des attributions de compensations calculées pour la restitution de la compétence scolaire au 1^{er} janvier 2018,

Considérant que le Service Commune Scolaire est géré à travers un budget annexe, et que ce budget prévisionnel 2020 est présenté en équilibre sans qu'il soit nécessaire à ce stade d'augmenter la participation financière globale des communes adhérentes,

Vu le souhait unanime des membres du bureau du Service Commun Scolaire réunis le 10 juin 2020 de poursuivre cette disposition financière au titre de l'exercice 2020,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n° 2 ci-annexé modifiant l'article 4 « dispositions financières » de la convention portant règlement intérieur du Service Commun, qui reconduit pour l'exercice 2020 les conditions de participation financière des communes adhérentes définies au titre de l'année 2019, dans l'attente d'une éventuelle modification des règles de répartition des charges du service entre les communes adhérentes .

Pour : 14 contre : 0 abstention : 0

3 - Vente de matériel communal :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une personne s'est portée acquéreur pour les 8 fenêtres déposées lors des travaux de rénovation de la mairie. Il demande au conseil municipal de l'autoriser à vendre ce lot de 8 fenêtres au prix de trois cent soixante euros le lot.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la mise en vente en l'état du matériel nommé ci-dessus,

FIXE le prix de vente à trois cent soixante euros (360,00 €) pour le lot des huit fenêtres,

PRECISE qu'il conviendra de sortir le matériel de l'inventaire communal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 14 contre : 0 abstention : 0

7- Informations diverses :

- Remerciements : La section des jeunes sapeurs pompiers de Gevrey-Chambertin et l'association Musique au Chambertin pour l'octroie d'une subvention.
- Un courrier sera envoyé aux associations afin de leur apporter une explication concernant le versement de la subvention 2020. Une réunion de travail concernant les futures modalités pour les subventions allouées sur l'année 2021 se fera en septembre.
- La plainte qui avait été déposée contre une personne pour dépôt sauvage d'ordures ménagères a été classée sans suite.

- La commune s'investit dans la prévention de la récidive. A ce titre, elle accueillera un jeune « TIGISTE » qui effectuera 70 heures de peine de réparation pour la collectivité prochainement.

Fin de séance : 20h00

Tableau des signatures	
Dominique DUPONT	Martine FILLOD
Olivier GAUGRY	Mathieu ANDRÉ
Joël JALLET	Véronique BARDET
Philippe DIDIER	Philippe SOVCIK
Joffrey LAMBERT	André GEOFFROY
Martine POTOT	Djamila GHAMMAD
Fabienne NIGAUD pouvoir Dominique DUPONT	Brahim EL GARTI pouvoir Joffrey LAMBERT
Denis DERREZ Absent	